

## Que sait-on de l'expérience existentielle des parents des jeunes contrevenants ?

Anne-Marie Ambert et Louise D. Gagnon

Volume 28, numéro 2, 1995

La détention provisoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017376ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017376ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ambert, A.-M. & Gagnon, L. D. (1995). Que sait-on de l'expérience existentielle des parents des jeunes contrevenants ? *Criminologie*, 28(2), 131–142.  
<https://doi.org/10.7202/017376ar>

Résumé de l'article

This research on 116 parents of young offenders from the Montreal Centre area indicates that delinquency and its consequences have a negative impact on most parents. Basic statistics are presented for stress, fatigue, health, and general happiness. In addition, qualitative data from the young offenders' official files corroborate these results and offer more details concerning the areas of parents' lives that are affected. This paper examines the cultural and social reasons behind researchers' lack of interest in this topic. The study's results and limitations suggest a vast array of research questions.

---

QUE SAIT-ON DE L'EXPÉRIENCE EXISTENTIELLE DES PARENTS  
DES JEUNES CONTREVENANTS ?<sup>1</sup>

Anne-Marie Ambert<sup>2</sup>

Louise D. Gagnon<sup>3</sup>

---

*This research on 116 parents of young offenders from the Montreal Centre area indicates that delinquency and its consequences have a negative impact on most parents. Basic statistics are presented for stress, fatigue, health, and general happiness. In addition, qualitative data from the young offenders' official files corroborate these results and offer more details concerning the areas of parents' lives that are affected. This paper examines the cultural and social reasons behind researchers' lack of interest in this topic. The study's results and limitations suggest a vast array of research questions.*

L'objet de notre recherche est d'introduire un sujet qui, à notre connaissance, n'a jamais été directement étudié. Il s'agit des impacts négatifs vécus par les parents des jeunes contrevenants(es). En effet, dans la littérature d'inspiration psychologique et sociologique, les parents des jeunes contrevenants sont généralement étudiés dans une optique de causalité. La question clef est essentiellement celle-ci : quelles sont les caractéristiques familiales qui auraient pu contribuer à la criminalité ou aux problèmes des enfants ? En d'autres termes, quels sont les problèmes ou les anomalies présentées par ces parents ? Seuls quelques auteurs ont mentionné *in passim* le sujet de causalité inverse ou réciproque entre parents et enfants (Elliott, Huisinga et Ageton, 1985 ; Loeber et Southamer-Loeber, 1986 ; Nye, 1958).

Deux raisons peuvent expliquer ce manque d'intérêt des chercheurs pour l'effet de la délinquance sur les parents. La première réside dans le

---

1. Nous tenons à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le soutien financier apporté à ce projet (bourse # 410-91-0046). Nous remercions tout spécialement l'Honorable juge Michel Jasmin, juge en chef adjoint de la chambre de la jeunesse de Montréal, Denis Dupuis, directeur des services professionnels, CPEJ Montréal Centre, Pierre Collin, chef d'équipe, Anne-Marie Marcotte et Bruno Lepage, analystes-programmateurs, et tous les délégués à la jeunesse qui ont contribué au recueil des données : Andrée Dumont, Sylvie Tremblay, Lise Rousseau, Louise Landry, Johanne Demers, Michel Gagnier, Marie Bélanger, Marcel Bélanger, Diane Maisonneuve, Roberto Bérubé, François Marcotte, Lucie Hébert, Margaret O'Neill, Raymonde Généreux, Nathalie Lamothe, Denise Payette et Michel Tremblay.

2. Département de sociologie, York University, North York, Ont. M3J 1P3.

3. Criminologue et déléguée à la jeunesse, Centre de la protection de l'enfance et de la jeunesse (Montréal Centre), 5199 Sherbrooke Est, Montréal H1T 3X3.

constat que la délinquance est un problème social fort coûteux. Il est donc raisonnable que la question centrale qui a été posée en délinquance juvénile ait concerné plus particulièrement l'étiologie et la prévention (Le Blanc et Fréchette, 1989; Le Blanc, McDuff et Tremblay, 1994). Conséquemment, les modèles étiologiques se sont multipliés et ce genre de recherche est devenu très sophistiqué (Farrington *et al.*, 1990; Le Blanc et McDuff, 1991; Patterson et Yoerger, 1993).

Une seconde clef pour expliquer l'absence de tout intérêt sur l'effet de la délinquance des enfants sur leurs parents réside en ce que la littérature ayant pour thème le développement de l'enfant est centrée sur le rôle des parents dans la vie de leurs enfants. Ce thème unidirectionnel de causalité persiste en dépit du fait que, depuis plusieurs décennies, les modèles théoriques, tant en psychologie qu'en sociologie, ont progressé à tel point que les enfants sont maintenant considérés comme coproducteurs de leur propre développement (Bornstein, 1985; Lerner et Busch-Rossnagel, 1981), « co-créateurs » de leur environnement social (Corsaro et Eder, 1990; Morelly et Tronick, 1991), acteurs sociaux qui affectent leurs parents (Ambert, 1992; Bell et Harper, 1977) et même, dès 1969, comme agents de socialisation de leurs parents (Rheingold, 1969). Ces chercheurs et bien d'autres dirigent notre attention sur l'enfant comme « agent » et sur les interactions circulaires entre l'effet de l'enfant et celui des parents (Patterson, 1986a).

Poursuivant les théories psychologiques et sociologiques visant à rétablir un certain équilibre dans la question de causalité en ce qui a trait aux comportements de l'enfant et de l'adolescent, nous avons émis l'hypothèse suivante; les parents des jeunes contrevenants se sentent affectés dans quatre domaines visés par notre étude: leur niveau de stress, de bonheur général, de fatigue, et leur état général de santé.

## 1. MÉTHODOLOGIE

### 1.1 Procédure

Notre recherche a été effectuée dans le cadre du fonctionnement quotidien du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Montréal Centre. L'échantillon est constitué de jeunes âgés de 12 à 18 ans recommandés au directeur provincial pour évaluation-orientation, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les adolescents qui sont arrêtés et confiés au directeur provincial sont rencontrés en compagnie d'au moins un de leurs parents par un délégué à la jeunesse du Centre. Le but de cette rencontre est de procéder à une évaluation de la situation du jeune, de ses besoins spécifiques, de l'aspect délictuel et du risque de récidive qu'il présente.

Après avoir obtenu l'autorisation du juge en chef de la Chambre de la jeunesse de Montréal Centre, nous avons demandé la collaboration de plusieurs délégués à la jeunesse afin qu'ils distribuent aux parents, après l'entrevue, un questionnaire de quatre pages. Celui-ci était accompagné d'une brève lettre expliquant le but de l'étude, assurant la confidentialité aux répondants, et d'une enveloppe-réponse affranchie. Chaque questionnaire était numéroté et ce numéro, pour les besoins de la recherche, était inscrit sur la photocopie de la fiche d'information du jeune (cette procédure fut également expliquée aux parents). Cette fiche avait été préalablement traitée afin d'éliminer toute possibilité d'identification.

Le questionnaire se devait d'être bref et fort simple, et ce pour trois raisons. Dans un premier temps, il fallait motiver les parents à le remplir. Deuxièmement, nous ne voulions pas trop en demander à ces parents qui sont déjà fort sollicités. Troisièmement, nous savions au départ qu'une large proportion des parents des jeunes contrevenants n'avaient pas un degré de scolarité élevé. Ces considérations d'ordre pratique requéraient des questions à choix multiples. Ces questions avaient été élaborées à partir d'une étude-pilote menée à Toronto, au cours de laquelle 10 parents de jeunes contrevenants avaient été interviewés en profondeur par l'une des chercheuses mais, cette fois, en dehors de tout cadre institutionnel.

## 1.2 Échantillon

Cent trente-deux questionnaires ont été distribués aux parents par les intervenants de juin 1992 à octobre 1993. L'échantillon final inclut 116 questionnaires (ou 116 jeunes). Donc, 87,9 % des questionnaires distribués ont été retournés totalement remplis et deux autres étaient incomplets. Les 16 personnes qui n'ont pas renvoyé le questionnaire étaient les parents de jeunes contrevenants qui avaient commis des délits peu sérieux, notamment un premier vol à l'étalage.

Les familles étaient en majorité « fonctionnelles », en ce sens qu'elles comprenaient relativement peu de cas présentant des problèmes multiples. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les intervenants sociaux n'ont pas jugé pertinent de donner le questionnaire à des parents hostiles ou si marginaux que cette demande de collaboration aurait pu être mal reçue. De plus, l'échantillon excluait les parents qui ne maîtrisaient pas suffisamment la langue française ou qui étaient illettrés. Cette présélection, nécessaire à ce stade d'une recherche amenant une nouvelle perspective, nous laisse un échantillonnage excluant la plupart des parents qui ont eux-mêmes des problèmes sérieux et multiples, ainsi qu'un bon nombre de parents récemment immigrés. Ainsi, notre échantillon ne contient que 14 % de jeunes d'origine non-canadienne, alors que 27 % de la population des jeunes contrevenants étaient dans ce cas dans ce secteur, durant la même période.

La plupart des jeunes habitaient Montréal, mais un certain nombre provenaient de la ville de Laval. Notre échantillon est constitué de 78 % de garçons et 22 % de filles, respectivement âgés en moyenne de 16 et de 14,9 ans lors de l'entrevue, et comprend 30 % de récidivistes. En comparaison, la population recensée durant la même période est à 82 % masculine et à 18 % féminine, âgée respectivement de 16 et de 15,6 ans, et comprend 28 % de récidivistes. Le profil des délits des adolescents correspond, à une importante exception près, à celui de la population dirigée au service Jeunes Contrevenants. Cette exception réside en ce que notre échantillon ne comprend pas de ces crimes jugés parmi les plus sérieux : meurtres (il y en avait eu 5 dans la population originale), tentatives de meurtre (2), agressions sexuelles (35), et comprend trop peu de cas de vols qualifiés (86 dans la population) et d'armes à feu (54). Cette limitation peut être liée au triage mentionné dans le paragraphe précédent. Finalement, notons que le parent répondant était plus souvent une mère (78 mères, 36 pères et deux conjoints). Les mères étaient âgées de 41,9 ans en moyenne, et les pères de 45 ans. Leur niveau de scolarisation se situait en moyenne au niveau du secondaire, et nous estimons qu'au moins 30 % des familles vivaient en dessous du seuil de la pauvreté.

### 1.3 Indices

Notre analyse est axée sur quatre questions principales visant à déterminer dans quelle mesure les parents se sont sentis affectés dans les quatre domaines suivants : le stress, la fatigue, leur niveau de bonheur en général, leur état général de santé. Ces questions ont été posées de la façon suivante :

« Depuis que vous êtes au courant du premier délit de votre jeune, vous sentez-vous :

- 1 = beaucoup moins stressé(e) ;
- 2 = moins stressé(e) ;
- 3 = aucun changement dans le stress ;
- 4 = plus stressé(e) ;
- 5 = beaucoup plus stressé(e). »

Nous avons utilisé des indicateurs simples au lieu d'échelles comportant de multiples indices, non seulement par souci d'espace, mais aussi parce que ce genre de questions simples a fait ses preuves dans plusieurs autres études. Par exemple, une simple question subjective au sujet de la santé en général est fortement liée avec des mesures objectives de santé et permet même de prédire la mort d'une personne (Bird et Fremont, 1991 ; Idler et Kasl, 1991 ; Wolinsky et Johnson, 1992).

## 2. RÉSULTATS

Le tableau 1 nous permet de constater que la santé mise à part, la majorité des parents ont été négativement affectés par le délit des jeunes *et les conséquences qui en ont découlé*. Ainsi, la majorité des parents rapportent se sentir plus stressés (85 %), plus fatigués (60 %), et plus malheureux (74 %) depuis qu'ils ont appris le premier délit officiel du jeune. De plus, 43 % croient que leur santé est moins bonne. Nous allons maintenant compléter ces statistiques par un résumé des données qualitatives tirées des fiches des jeunes contrevenants.

**Tableau 1**  
Fréquences et pourcentage des parents ayant été affectés  
depuis qu'ils sont au courant du délit de leur jeune  
(N = 116)

Types d'effets négatifs	Nombre de parents	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Parents plus stressés	49	42 %	
Parents beaucoup plus stressés	50	43 %	85 %
Parents plus fatigués	35	30 %	
Parents beaucoup plus fatigués	35	30 %	60 %
Santé moins bonne	38	33 %	
Santé beaucoup moins bonne	12	10 %	43 %
Parents plus malheureux	53	46 %	
Parents beaucoup plus malheureux	32	28 %	74 %

Les observations notées par les intervenants sociaux après leurs entrevues avec parents et enfants corroborent les résultats statistiques. Ainsi, on peut y lire qu'il arrive que les parents, surtout les mères, pleurent durant les entrevues. Il est aussi à remarquer que 8 des 10 parents interviewés minutieusement pour l'étude-pilote ont pleuré, et parfois à maintes reprises durant l'entrevue. Tel que mentionné, ces entrevues-pilotes ont été entreprises en dehors du cadre institutionnel et par une chercheure plutôt que par un intervenant social. Cela nous laisse à penser que les parents qui font l'objet de notre étude ont été portés à plus de retenue dans l'expression de leurs émotions, à cause du cadre officiel dans lequel se déroulait l'étude. Nous croyons donc que nos données ne font qu'effleurer la réalité que vivent ces parents.

Dans la majorité des cas de notre échantillon, les parents ne comprennent pas comment leur enfant a pu en arriver à commettre un délit. Beaucoup se

culpabilisent et presque tous se sentent responsables (Ausloos, 1991). Certains manifestent de la honte, un phénomène que nous avons surtout rencontré parmi les quelques parents d'origine ethnique autre que canadienne. Plusieurs avouent leur impuissance, leur manque total de contrôle sur leur jeune, leur incapacité à lui faire entendre raison. Enfin, plus de la moitié ont été blâmés par un ex-époux, la parenté ou d'autres personnes telles que les voisins, la police, ou un professionnel.

Par contre, il arrive quelquefois qu'un parent, surtout un père, minimise la gravité du délit que le jeune a commis ou sa participation. Le parent attribue parfois cette conduite à des éléments extérieurs tels que l'influence de la télévision, et surtout des pairs. Cette attitude n'exclut cependant pas que ces parents se sentent très stressés et sur la sellette. Mais nous n'avons pas eu affaire à un nombre suffisant de ces parents pour vérifier l'hypothèse selon laquelle cette projection externe de la responsabilité du jeune pourrait aider les parents à être moins stressés (Rutter, 1987).

Certains parents rapportent avoir pris des médicaments « pour les nerfs » depuis le délit. D'autres disent ne plus dormir aussi bien ou même se sentir malades ou épuisés. Plusieurs avouent avoir « perdu confiance » en eux-mêmes en tant que parents. Un nombre encore plus important affirment qu'ils ont perdu confiance en leur jeune, du moins temporairement et, de ce fait, ont resserré leur contrôle à son égard. Ces jeunes se plaignent souvent (à leurs parents mais aussi en entrevue) de ce changement d'attitude, en oubliant qu'ils en sont la cause. Comme le disent certains parents, ils « chialent comme s'ils n'étaient pas en cause » — une illustration fort intéressante d'une conséquence du processus de circularité d'effet entre parents et enfants (Patterson, 1986b).

Cette sévérité accrue de la surveillance parentale peut leur donner l'impression d'être des policiers plutôt que des parents, et crée des tensions avec leur jeune (surtout dans les cas, fort nombreux nous semble-t-il, où les jeunes n'avaient pas auparavant bénéficié d'une supervision suivie). Quelques parents doivent vérifier que leur adolescent ne rapporte pas d'armes à la maison et beaucoup d'autres craignent que leur jeune ramène des objets volés. Quand il s'agit d'un enfant aîné, les parents deviennent inquiets quant à l'influence néfaste qu'il pourrait exercer sur la fratrie (voir aussi Lauritsen, 1993; Rowe et Gully, 1992). Ils sont préoccupés au sujet de l'avenir du jeune. Dans les entrevues, ils craignent, entre autres, que le fait d'avoir un dossier judiciaire l'empêche d'accéder au marché du travail. Ils appréhendent que si l'adolescent ne change pas de comportement, surtout en cas de récidive, il soit un jour incarcéré.

Les parents s'inquiètent énormément de la qualité des fréquentations de leur adolescent, et avec raison puisqu'une majorité des délits recensés dans notre étude ont été commis en compagnie de pairs. De plus, nous

savons que ces préoccupations parentales ont un écho dans la littérature (Agnew et While, 1992; Fréchette et Le Blanc, 1987; Warr, 1993; Warr et Stafford, 1991). Les parents constatent que leur jeune a des fréquentations qu'ils n'approuvent pas ou voit des copains qu'ils ne connaissent pas mais qui leur paraissent « louches » ou qui s'adonnent carrément à des activités délictuelles. Les parents ont très peur de cette influence négative, qu'ils jugent souvent supérieure à la leur. Ces craintes sont exacerbées par une caractéristique particulière des jeunes : en effet, les parents rapportent que la plus grande faiblesse de leur adolescent est qu'il ou elle « est influençable », « se laisse facilement entraîner », « ferait tout pour épater ses amis », propos avec lesquels les jeunes sont d'ailleurs souvent d'accord.

De plus, soulignons que des situations fort désagréables sont vécues par les parents à partir du moment où ils apprennent le délit. L'appel téléphonique de la police, souvent en pleine nuit, les informant de l'arrestation de leur enfant, ou son arrestation à leur domicile au vu et au su des voisins, la nécessité d'aller le chercher au poste de police, l'incertitude concernant les accusations qui seront portées et les conséquences qui s'ensuivront sont autant d'expériences pénibles rapportées par les parents lors des entrevues avec les délégués à la jeunesse. Il y a même des parents qui s'enivrent ou qui tombent malades lorsqu'ils apprennent l'arrestation. Ajoutons que l'étude-pilote, qui était plus approfondie, a révélé des querelles conjugales, un accident d'auto d'une mère trop « énervée », et des « crises » de la part d'un autre enfant dans la famille.

L'entrevue avec l'intervenant social est une source supplémentaire de stress pour la grande majorité des parents. Plusieurs sont sur la défensive au début de la rencontre et craignent d'être perçus comme des « mauvais » parents (voir Amber, 1995). C'est pour cette raison que des parents tentent alors de cacher certaines difficultés de leur jeune ou de minimiser sa responsabilité dans le délit. Lors de la comparution devant le tribunal, les parents se sentent isolés et peu écoutés par les instances judiciaires. Ils ont l'impression d'être écartés du processus et, donc, dévalorisés. Ils se sentent de peu de poids dans la décision qui est prise. Ils expriment souvent de l'amertume et un sentiment d'impuissance (voir Darling, 1987).

Les parents essaient de préserver l'honneur de la famille et leur propre réputation en tant que parents en cachant (parfois sans grand succès) le délit à la famille (autres enfants, conjoint ou surtout ex-conjoint), à la parenté, aux amis, aux voisins, aux patrons et collègues de travail. On constate donc que l'acte délictuel *isole* socialement les parents. Ils redoutent d'être stigmatisés ou étiquetés socialement.

Cependant, bien que pénible, l'expérience vécue par les parents peut être l'occasion, comme l'ont rapporté quelques-uns d'entre eux, d'un rapprochement avec leur jeune ou entre conjoints ou ex-conjoints. Mais ces



expériences sont l'exception et non la norme : la délinquance semble plutôt être à la source de divisions intrafamiliales. Celles-ci ne feraient qu'accroître l'isolement des parents mentionné plus haut — des sujets de recherche qui n'ont pas encore été explorés jusqu'ici.

Il est aussi à souligner que plusieurs jeunes admettent librement durant l'entrevue que leur comportement délinquant a eu un effet négatif sur leurs parents. Par exemple, certains disent que leurs parents ont eu de « la peine », « ont pleuré » et « ont été déçus » lorsqu'ils ont appris le délit. Cette prise de conscience peut contribuer à responsabiliser les adolescents envers leurs parents et à l'égard du délit. Elle peut aussi refléter l'attachement du jeune pour ses parents.

## CONCLUSIONS ET DISCUSSION

Les quelques statistiques présentées et l'analyse de multiples données qualitatives provenant des fiches d'information des jeunes contrevenants indiquent que la délinquance *ainsi que toutes les situations qui l'accompagnent et les conséquences qui en découlent* ont une forte incidence négative sur les parents à de nombreux égards. Il est donc étonnant de constater que les chercheurs n'ont pas jusqu'à présent accordé plus d'attention à ce phénomène.

Ce type d'études a été largement négligé parce qu'il remet en question nos idéologies et nos construits au sujet de la nature de l'enfance et de l'adolescence (Ambert, 1994; Schlegel et Barry, 1991). Ces construits que nous maintenons nous portent à voir et à étudier les jeunes comme étant affectés par leurs parents, au lieu de constater la réciprocité d'effet qui existe entre parents et enfants (Amato et Ochiltree, 1986; Bradbury et Fincham, 1990). De plus, en raison de l'impact social (coûts) de la délinquance, les études étiologiques et préventives ont naturellement eu préférence sur d'autres questions de recherche.

Notre étude contribue à combler cette véritable lacune de la littérature et à compléter l'accent mis sur la causalité parentale dans l'analyse de la délinquance. Ajoutons que notre recherche n'aborde pas du tout le problème de l'étiologie de la délinquance.

Nous croyons aussi que, puisqu'ils continuent à être les premiers responsables de l'entretien et de l'éducation du jeune contrevenant (les premiers « intervenants » — Beaudet et Bégin, 1986, p. 351), même s'il est placé en détention ou dans un centre de rééducation, une politique sociale juste et équitable (voir Bouchard *et al.*, 1991) devrait s'informer des besoins et des expériences existentielles des parents (Ambert, 1995). Tel que nous l'avons illustré, les parents des jeunes contrevenants ressentent des frustrations qui naissent du délit lui-même, mais aussi d'autres aspects

de la situation sociale de leur enfant (décrochage scolaire, mauvaises fréquentations, entre autres), autant que de la réaction sociale officielle au délit. Nous avons d'ailleurs trouvé, dans une étude portant sur des familles de divorcés, que les comportements difficiles au foyer affectaient profondément les parents (Ambert, 1982).

Tant que les parents ne recevront pas l'aide nécessaire (et comment peut-on la leur procurer si l'on ignore leurs besoins ?), ils ne seront vraiment pas en mesure d'aider les éducateurs et les intervenants sociaux dans leur tâche (Ausloos, 1991). D'ailleurs, plusieurs des intervenants sociaux qui ont participé au recueil des données ont eux-mêmes constaté la pertinence d'une telle recherche qui les aiderait à offrir de meilleurs services aux parents.

Il est malheureusement vrai qu'un certain nombre de jeunes peut-être grandissant, ne peuvent plus être aidés dans leur famille, en raison du danger qu'ils représentent pour la société, ou parce que la famille est trop dysfonctionnelle, ou encore parce que le milieu dans lequel les jeunes évoluent est criminogène. Cela peut aussi provenir du fait qu'ils ne veulent plus se soumettre à l'autorité parentale. Mais même dans ces situations qui couvrent une multitude de réalités, l'expérience existentielle des parents demeure un sujet d'étude incontournable.

Enfin, bien qu'il nous ait été impossible dans le cadre de cette recherche d'estimer le stress supplémentaire vécu par les parents à l'occasion des récidives (ou encore en raison de la délinquance d'un deuxième enfant), on peut logiquement avancer que ces parents pourraient souffrir de traumatismes à long terme. Nous pouvons même avancer l'hypothèse que plus la criminalité des jeunes dure dans le temps, plus les parents verront *leur* propre développement adulte affecté. Il existe en effet une littérature qui pourrait encadrer de telles questions de recherche en ce qui concerne le développement adulte (Clausen, 1986).

Il serait très utile de tracer la trajectoire parcourue par les parents dans divers domaines de leur vie à partir d'un point à un autre. Par exemple, à partir du moment où les parents notent un changement dans le comportement de leur enfant, ou encore lors de la première arrestation et jusqu'à la récidive, ou même dix ans après l'arrestation. Quels sont les moments marquants vécus par les parents, et comment en sont-ils conséquemment affectés ? Quelles variables personnelles, familiales et socioculturelles contribuent à minimiser l'incidence de la délinquance et des ses conséquences sur les parents ? Comment l'expérience des parents interagit-elle avec la trajectoire délictuelle de l'enfant ?

Aussi, les limitations de notre méthode ne nous permettaient pas de distinguer entre les effets du délit même, ceux de la réaction sociale qui accompagne la conduite officialisée, et ceux d'autres aspects probléma-

tiques de la situation du jeune, tels que l'expulsion de l'école et son comportement à la maison. Ces limitations inhérentes à notre étude constituent un champ fertile pour des recherches futures. De plus, les limitations de l'échantillon (sous-représentation de délits très sérieux et « médiatiques », exclusion de parents hostiles ou trop dysfonctionnels) ouvrent aussi tout un éventail de questions de recherche. Nous suggérons tant des études transversales que longitudinales ou même rétrospectives.

Notre étude soulève donc une série de questions et d'hypothèses de recherche. Elle suggère aussi divers cadres théoriques à l'intérieur desquels ces recherches pourraient se poursuivre, qu'il s'agisse, entre autres, des modèles écologiques (Bronfenbrenner, 1979, 1987), des modèles systémiques de la famille (Belpaire, 1994), des théories de la construction sociale du rôle parental (Ambert, 1994), de l'interaction parent/enfant (Patterson, 1986b; Sanders, Dadds et Bor, 1989) des théories criminologiques courantes (Gottfredson et Hirschi, 1990; Le Blanc et McDuff, 1991; Loeber et Le Blanc, 1990), ou des théories du stress, de fardeau et de la stigmatisation sociale (Greenberg *et al.* 1993; Lefley, 1989; Menaghan, 1990).

## BIBLIOGRAPHIE

---

- AGNEW, R. (1992), « Foundation for a general strain theory of crime and delinquency », *Criminology*, vol. 30, pp. 47-87.
- AMATO, P. et OCHILTREE, G. (1986), « Family resources and the development of child competence », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 45, pp. 47-56.
- AMBERT, A.-M. (1982), « Differences in children's behavior toward custodial mothers and custodial fathers », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 44, pp. 73-86.
- AMBERT, A.-M. (1992), *The Effect of Children on Parents*, Binghamton, Haworth Press.
- AMBERT, A.-M. (1994), « An international perspective on parenting : social constructs and social change », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 56, pp. 529-543.
- AMBERT, A.-M. (1995), « A critical perspective on the research on parents and adolescents : implications for research, intervention, and policy », in D. H. Demo et A.-M. Ambert (éds.), *Parents and Adolescents in Changing Families*, Minneapolis, National Council on Family Relations.
- BEAUDET, M. et BÉJIN, C. (1986), « Parents d'adolescents : un défi parfois difficile », *Service Social*, vol. 225, pp. 339-351.
- BELL, R. et HARPER, L. (1977), *Child Effects on Adults*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum.
- BELPAIRE, F. (1994), *Intervenir Auprès des Jeunes Inadaptés Sociaux. Approche Systémique*, Privat/Méridien.
- BIRD, C. E. et FREMONT, A. M. (1991), « Gender, time use, and health », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 32, pp. 114-129.

- BORNSTEIN, M. H. (1985), « How infant and mother jointly contribute to developing cognitive competence in the child », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 82, pp. 7470-7473.
- BOUCHARD, C. (1991), *Un Québec Fou de ses Enfants*, Rapport du groupe de travail pour les jeunes, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- BRADBURY, T. N. et FINCHAM, F. D. (1990), Dimensions of marital and family interaction, in J. Touloukian, B. Perlmutter et M. A. Strauss (éds.), *Handbook of Family Measurement Techniques*, New York, Sage.
- BRONFENBRENNER, U. (1979), *The Ecology of Human Development*, Cambridge, Harvard University Press.
- BRONFENBRENNER, U. (1987), « Family support: The quiet revolution », in S. L. Kagan, D. Powell, B. Weissbourd et E. Zigler (éds.), *America's Family Support Programs*, New Haven, Yale University Press.
- CLAUSEN, J. A. (1986), *The Life Course: A sociological Perspective*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- CORSARO, W. A. et EDER, D. (1990), « Children's peer cultures », *Annual Review of Sociology*, vol. 16, pp. 197-220.
- DARLING, R. B. (1987), « The economic and psychosocial consequences of disability: family-society relationships », *Marriage and Family Review*, vol. 11, pp. 45-61.
- ELLIOT, D. S., HUIZINGA, D. et AGETON, S. S. (1985), *Explaining Delinquency and Drug Use*, Beverly Hills, Sage.
- FARRINGTON, D. P. et al. (1990), « Advancing knowledge about the onset of delinquency and crime », in B. Lahey et A. Kazdin (éds.), *Advances in Clinical Child Psychology*, vol. 13, New York, Plenum.
- FRÉCHETTE, M. et LE BLANC, M. (1987), *Délinquances et Délinquants*, Montréal, Gaétan Morin.
- GOTTFREDSON, M. et HIRSCHI, T. (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press.
- GREENBERG, J. S., GREENLEY, J. R., MCKEE, C., BROWN, R. et GRIFFIN-FRANCELL, C. (1993), « Mothers caring for an adult child with schizophrenia », *Family Relations*, vol. 42, pp. 205-211.
- IDLER, E. L. et KASL, S. V. (1991), « Health perceptions and survival: Do global evaluations of health status really predict mortality? », *Journal of Gerontology*, vol. 46, pp. 55-65.
- LAURITSEN, J. L. (1993) « Sibling resemblance in juvenile delinquency: Findings from the National Youth Survey », *Criminology*, vol. 31, pp. 387-409.
- LE BLANC, M. et FRÉCHETTE, M. (1989), *Male Criminal Activity from Childhood Through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*, New York, Springer-Verlag.
- LE BLANC, M. et McDUFF, P. (1991), *Activités Délictueuses, Troubles de Comportement et Expérience Familiale au Cours de la Latence*, Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant, Université de Montréal.
- LE BLANC, M., McDUFF, M. et TREMBLAY, P. E. (1994), « L'émergence des troubles de comportement et ses conséquences au cours de la latence », *Revue Canadienne de Criminologie*, vol. 36, pp. 103-136.

- LEFLEY, H. P. (1989), « Family burden and family stigma in major illness », *American Psychologist*, vol. 44, pp. 556-560.
- LERNER, R. M. et BUSCH-ROSSNAGEL, N. A. (1981), *Individuals as Producers of their Own Development : A Life-Span Perspective*, New York, Academic Press.
- LOEBER, R. et STOUTHAMER-LOEBER, M. (1986), « Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency », in M. Tonry et N. Morris (éds.), *Crime and Justice*, vol. 7, Chicago, University of Chicago Press.
- MENAGHAN, E. G. (1990), « Social stress and individual distress », in J. R. Greenley (éd.), *Mental Disorder in Social Context*, Detroit, Wayne State University Press.
- MORELLI, G. A. et TRONICK, E. Z. (1991), « Parenting and child development in the Efe foragers and Lese farmers in Zaire », in M. H. Bornstein (éd.), *Cultural Approaches to Parenting*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum.
- NYE, F. I. (1958), *Family Relationships and Delinquent Behavior*, Westport, Greenwood Press.
- PATTERSON, G. R. (1986a), « Performance models for antisocial boys », *American Psychologist*, vol. 41, pp. 432-444.
- PATTERSON, G. R. (1986b), « Maternal rejection : Determinant or product for deviant child behavior? », in W. W. Hartup et Z. Rubin (éds.), *Relationships and Development*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum.
- PATTERSON, G. R. et YOERGER, K. (1993), « Developmental Models for delinquent behavior », in S. Hodgins (éd.), *Mental Disorder and Crime*, Newbury Park, Sage.
- RHEINGOLD, H. (1969), « The social and socializing infant », in D. Goslin (éd.), *Handbook of Socialization Theory and Research*, Chicago, Rand McNally.
- ROWE, D. C. et GULLEY, B. L. (1992), « Sibling effects on substance abuse and delinquency », *Criminology*, vol. 30, pp. 217-234.
- RUTTER, M. (1987), « Psychosocial resilience and protective mechanisms », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 57, pp. 316-321.
- SANDERS, M. R., DADDS, M. R. et BOR, W. (1989), « Contextual analysis of child oppositional and maternal aversive behavior in families of conduct-disordered and nonproblem children », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 18, pp. 72-83.
- SCHLEGER, A. et BARRY III, H. (1991), *Adolescence : An anthropological Inquiry*, New York, Free Press.
- WARR, M. (1993), « Age, peers, and delinquency », *Criminology*, vol. 31, pp. 17-40.
- WARR, M. et STAFFORD, M. (1991), « The influence of delinquent peers : What they think or what they do? », *Criminology*, vol. 29, pp. 851-866.
- WOLINSKY, F. D. et JOHNSON, R. J. (1992) « Perceived health status and mortality among older men and women », *Journal of Gerontology : Social Sciences*, vol. 47, pp. S304-S314.